



## COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

# DECISION DU MAIRE 2022-23

### Investigations géotechniques : salle multi activités – GEOTERRIA

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020\_2\_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il a lieu de procéder à des investigations géotechniques en vue de la création de la salle multi activités,

#### DECIDE :

**Article 1 – DE SIGNER** avec la société GEOTERRIA dont le siège est à La Garde (83) 42, Avenue Irène et Jean-Frédéric Joliot Curie – ZI Toulon Est – un devis pour procéder à des investigations géotechniques dont le montant total s'élève à la somme de 1 300.00€.


Fait à Saint-Christol, le 26/08/2022

Le Maire,

Henri BONNEFOY

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué



  
Elizabeth SIGNORET